

Discours de Monsieur Le Préfet

Rapport d'activité des services de l'Etat

Lundi 24 septembre 2018

version au 21 septembre

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers départementaux,

Mesdames et messieurs les sous-préfets,

Mesdames et Messieurs les directeurs et chefs de services de l'État
et du Conseil départemental,

Mesdames, Messieurs,

Je me livre aujourd'hui devant votre assemblée à ce traditionnel exercice pour la seconde fois. J'ai déjà pu mesurer l'importance qu'il revêt pour la vie démocratique du département. Je veux de nouveau saluer les échanges constructifs que nous avons et que nos principaux collaborateurs et services ont très régulièrement.

Avant toute chose, permettez-moi de saluer les arrivées intervenues depuis l'année dernière à la tête des services de l'État dans le département. Le corps préfectoral a connu plusieurs arrivées : Fabienne BALUSSOU nous a rejoint comme secrétaire générale, Sébastien LIME comme directeur de cabinet et tout récemment Jean-Philippe LEGUEULT comme sous-préfet de l'arrondissement de Nogent-sur-Marne. Par ailleurs, Valérie MARTINEAU est la

nouvelle directrice de la Direction Territoriale de la Sécurité de Proximité (DTSP), Catherine LARRIEU celle de l'unité départementale de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL), Nathalie MORIN celle de la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFiP). Enfin, Jean-Philippe DELCOURT est le nouveau directeur de Pôle Emploi dans le département et André GENTEUIL celui de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

Monsieur le Président, Mesdames et messieurs les conseillers départementaux, j'ai voulu, dans le rapport que je vous ai transmis, mettre en lumière la pluralité des missions de l'État, y compris les plus méconnues.

Je souhaiterais adopter la même approche pour cette présentation. Je ne vais pas dresser devant vous le bilan exhaustif de 2017, ce qui aurait peu de sens, 2018 étant déjà bien entamée.

J'ai plutôt choisi, fort de l'expérience de l'année dernière, de mettre en avant les thématiques particulièrement d'actualité en 2017 et de présenter les orientations de travail que nous avons retenues pour 2018.

Afin de concrétiser mon propos, je mêlerai à mon discours différentes vignettes vidéos qui donneront la parole à ceux qui peuvent le mieux présenter l'action au quotidien de l'État auprès des citoyens du Val-

de-Marne : les agents eux-mêmes. C'est une première et je vous demande un peu d'indulgence tant sur la forme que parfois sur le fond.

J'aborderai ici successivement les quatre grandes facettes de l'action de l'État que sont:

- I. Un État qui protège
- II. Un État qui soutient les plus fragiles
- III. Un État qui agit pour le développement du territoire
- IV. Un État qui se modernise, au service de ses usagers.

Mais en préambule, je voudrais évoquer la question des réformes institutionnelles du Grand Paris, sur laquelle j'ai été interrogé par **M. Christian METAIRIE**. Vous le savez, le Président de la République a missionné Roland CASTRO pour alimenter la réflexion sur ce sujet, et celui-ci devrait rendre son rapport demain. C'est ensuite au Président de la République et au Premier Ministre qu'il appartiendra d'annoncer les décisions prises en matière de réforme institutionnelle, et je ne peux donc pas me prononcer pour le moment.

J'ai pu pour ma part, au cours de mes rencontres avec les différents élus du département, recueillir leur avis sur ces évolutions éventuelles et je reste évidemment à votre disposition pour entendre toutes les voix qui voudraient s'exprimer.

I. Un État qui protège

La sécurité est la mission première de l'État, la première attente de nos concitoyens vis à vis de la puissance publique. La garantie de la paix et de la tranquillité publique a été en 2017 et sera en 2018 au cœur de l'action des services de l'État dans le département. Quand je parle de sécurité, je l'entends au sens large, de la protection contre le risque terroriste à la protection la sécurité civile, de la tranquillité du quotidien à la garantie de la sécurité alimentaire ou économique de nos concitoyens.

1. Sécurité publique

a. La lutte contre le terrorisme et la radicalisation.

Notre département a eu la chance de ne pas avoir eu à affronter de nouvelle attaque terroriste depuis l'agression contre une patrouille sentinelle à Orly au mois de mars de l'année dernière.

L'actualité nationale nous rappelle néanmoins trop régulièrement qu'en la matière notre vigilance ne peut connaître aucun relâchement face à une menace qui s'inscrit dans la durée et a montré au cours des derniers mois sa capacité à prendre des formes changeantes qui nécessite une adaptation permanente des forces de sécurité, militaires et civiles, qui contribuent chaque jour à la sécurisation du département.

Cela suppose la **poursuite des actions de préparation des**

acteurs et de protection des sites sensibles. Tout le monde a en tête l'effort consenti par les forces de police et les forces armées au travers du dispositif Vigipirate mais je voudrais également souligner la responsabilité collective qui est la nôtre en la matière et la nécessité d'une implication de tous, organisateurs de manifestations, mairies, gestionnaires de réseaux de transport, opérateurs privés, chefs d'établissements scolaires etc....

Cela nécessite également de **prévenir le basculement dans la radicalisation** et le passage à l'acte. C'est le rôle des services de renseignement, bien sûr, et ils prennent toute leur part en participant au suivi de plus de 700 individus signalés pour radicalisation. Mais là encore la réponse policière ne peut suffire à épuiser la question. Le concours de l'ensemble des pouvoirs publics est aujourd'hui nécessaire que ce soit dans la détection des signaux, parfois presque imperceptibles, de radicalisation ou pour apporter la réponse adéquate à ceux qui trouvent dans une dérive radicale la mauvaise réponse à des problèmes personnels ou sociaux. C'est pourquoi l'État finance dans le département 18 projets pour plus de 200 000€ au titre de la formation des acteurs de terrain et du développement d'actions visant à développer, notamment chez les plus jeunes, un véritable contre discours à même de contrebalancer la diffusion de l'idéologie radicale.

b. La sécurité publique

Se préparer à l'exceptionnel est une nécessité incontournable pour

les forces de l'ordre du département. Néanmoins, l'enjeu majeur pour nos concitoyens, leur demande la plus forte vis à vis des services de l'État concerne la sécurité du quotidien, celle de tous les jours, la lutte contre la délinquance de voie publique, les violences aux personnes et les atteintes aux biens.

Je vous ferai grâce de l'énoncé exhaustif des statistiques des forces de police au cours de l'année passée. Néanmoins, et je tiens ici à saluer le travail des forces de l'ordre chaque jour dans notre département, les résultats sont là :

- en matière d'atteinte aux biens, une diminution de l'ensemble des indicateurs et notamment des cambriolages qui ont diminué de 8,8 % entre 2016 et 2017, tendance qui se poursuit sur les premiers mois de cette année
- en matière de lutte contre les trafics de stupéfiants une activité particulièrement soutenue des services a permis d'augmenter les faits de trafics de 41 %, de procéder à 1 123 interpellations pour revente de produits stupéfiants et de saisir 1,6 tonnes de cannabis et 56,8 kg de cocaïne ;
- seul indicateur à ne pas s'inscrire dans cette dynamique, celui des violences et notamment des violences non crapuleuses (+2%) et des violences sexuelles (+15,5%).

- par ailleurs, les violences contre les personnes dépositaires de l'autorité publiques sont restées à un niveau trop élevé, avec 746 faits de janvier à août 2018 contre 739 sur la même période en 2017. Ces violences se sont incarnées de manière spectaculaire le 31 décembre à Champigny et de manière tragique encore tout récemment à Villeneuve-Saint-Georges.

Au-delà de la pure évolution statistique, le tableau de la délinquance dans le département montre trois enjeux majeurs pour améliorer l'efficacité de notre action au service de la sécurité des Val de Marnais :

- la nécessité de poursuivre les efforts de réappropriation de l'espace publics, de faire en sorte que, concrètement, on voit « plus de bleu » dans nos rues et dans nos quartiers. De cette présence renforcée sur la voie publique dépendent à la fois notre capacité à prévenir les infractions de voie publique, notamment les vols et les violences, et notre capacité à déstabiliser de façon continue les trafics de stupéfiants ;

- la nécessité de poursuivre les efforts menés dans la lutte contre les trafics de stupéfiants. Les chiffres que j'ai cité tout à l'heure le montrent, la mobilisation des services en la matière ne fait pas de doute. Au-delà de l'action quotidienne, ils sont pleinement investis sur les lieux identifiés comme étant des points de trafic notoires. Mais force est de constater la persistance de la présence de points de

deals enkystés dans certains territoires qui nécessitent une refonte de nos moyens et de nos méthodes pour permettre une action durable des forces de l'ordre ;

- une attention particulière portée à l'accueil des victimes et à leur accompagnement dès le dépôt de plainte en commissariat dans un contexte de persistance de phénomènes de violences contre les personnes que ce soit sur la voie publique ou au sein des familles. Face à ce phénomène, nous avons poursuivi les efforts entrepris que ce soit par l'amélioration des conditions d'accueil dans nos commissariats qui ne sont, dans certaines communes, disons le franchement, pas dignes de ce que l'on est en droit d'attendre de la police nationale.

Les efforts portés sur le parc immobilier se poursuivent et je voudrais citer les travaux de rénovation du commissariat de Champigny ou la confirmation de la reconstruction d'un commissariat au Kremlin-Bicêtre. Autre levier, celui de l'accompagnement des victimes, notamment des femmes victimes de violences. Je voudrais ici saluer les efforts entrepris avec le conseil départemental afin de renforcer l'articulation entre les espaces des solidarités et les commissariats pour permettre dès la prise de plainte l'orientation sociale des femmes victimes de violences.

Ces trois orientations s'inscrivent pleinement dans la lignée des objectifs fixés par le Ministre de l'Intérieur dans le cadre du

déploiement de la police de sécurité du quotidien dont les premières traductions concrètes sont d'ores et déjà mises en place dans les circonscriptions du département. Derrière les acronymes, la « PSQ » s'appuie sur trois principes :

- une police au service de nos concitoyens en la rendant à la fois plus visible sur le terrain et plus accessible. Cet effort passera notamment par le déploiement progressif au sein des CSP de brigades territoriales de contact, fidélisées sur certains secteurs et ayant vocation à connaître leurs quartiers, à être identifiés des citoyens, des commerçants et des associations afin de pouvoir mieux prendre en compte la réalité de la délinquance telle qu'elle est ressentie par nos concitoyens, mieux identifier les difficultés et mieux faire remonter aux unités spécialisées les enjeux ou les points de blocages sur tel ou tel territoire. Une est en place sur 4 secteurs de Créteil-Bonneuil et une autre va démarrer dans quelques jours sur les quartiers de Bois-l'Abbé et des Mordacs à Champigny et Chennevières ;

- une police qui adapte ses réponses selon les territoires en fondant les modes d'action et les modes de présence sur une analyse locale partagée avec les élus des enjeux en matière de délinquance sur chaque commune avec pour objectif de définir une réponse policière « sur mesure ». Depuis le printemps dernier, les commissaires ont élaboré dans chaque ville une stratégie locale de sécurité qu'ils vont présenter d'ici la fin du mois aux élus pour aboutir à ce constat

partagé des enjeux locaux ;

- une police qui s'inscrit plus fortement dans le partenariat local de sécurité en développant les liens avec les collectivités, les transporteurs et les bailleurs sociaux pour favoriser une réponse concertée à l'échelle du territoire, ce que le ministre de l'Intérieur a encore appelé le continuum de sécurité dans son récent déplacement aux Tarterets en Essonne.

Comme vous le constatez, les ambitions derrière la PSQ sont fortes. Il s'agit là d'une petite révolution culturelle qui vise à faire en sorte que la police n'inscrive pas seulement son action dans des opérations ponctuelles pour répondre à tel ou tel fait mais soit au contraire présente de façon continue, qu'elle soit clairement identifiée par nos concitoyens comme un interlocuteur quotidien.

Au service de cette ambition, se pose naturellement la question des moyens mis à la disposition des forces de l'ordre. Au niveau national et sur l'ensemble du quinquennat, ce sont 10 000 postes de policiers et gendarmes qui seront créés. Au niveau du Val-de-Marne, je m'inscrirais dans ce qu'a pu présenter le Préfet de Police lors de ses différentes rencontres avec les élus du territoire c'est à dire l'engagement, qui sera tenu, de maintenir en 2018 les effectifs au même niveau qu'en 2017 et l'objectif de renforcer les effectifs de la DTSP 94 dès 2019, en sus des 20 policiers affectés ces jours-ci à la CSP de Champigny.

A ces moyens humains s'ajoute un effort important pour faciliter les conditions de travail des fonctionnaires sur le terrain et les décharger de certaines tâches particulièrement chronophages, je pense ici aux tablettes et aux téléphones portables Néo dont certains d'entre vous ont déjà pu constater l'efficacité et qui permettent de consulter en temps réel les différents fichiers à l'occasion d'un contrôle. 400 téléphones et tablettes sont déjà dotées de ce dispositif, et 700 téléphones supplémentaires seront déployés très prochainement. Les services de police ont aussi reçu 14 véhicules neufs supplémentaires.

Pour illustrer de façon plus concrète ces orientations, je vais laisser la parole au Commissaire Lechevalier, chef de la CSP de Créteil et qui a été le premier dans le département à déployer une BTC sur les communes de Créteil et de Bonneuil.

// vidéo PSQ //

Comme vous l'avez entendu, la PSQ a vocation à se diffuser largement, dans l'ensemble des circonscriptions du département. Cela n'exclut pas le renforcement du dispositif là où le besoin s'en fait sentir.

C'est ce qui explique le choix de faire des quartiers du Bois l'Abbé et des Mordacs sur les communes de Champigny-sur-Marne et

Chennevières-sur-Marne un des 15 quartiers de reconquête républicaine identifiés au niveau national. **Dans ce territoire, et je répons ici à la question de M. Paul BAZIN sur le bilan que nous pouvons tirer du dispositif**, les efforts déployés depuis la mise en place de la ZSP ont permis de l'avis général de renforcer la présence des forces de l'ordre, de reconquérir de nombreux pieds d'immeubles et de déstabiliser les trafics. Ils ont ainsi conduit à une baisse de 26 % des vols à l'arraché et de 33 % des vols avec violences contre les femmes. Cependant, le besoin se fait aujourd'hui sentir de maintenir et d'élargir l'action publique.

Suivant la stratégie nationale que je vous ai présentée, cet élargissement s'appuiera sur un renforcement des effectifs affectés au commissariat de Champigny, avec une inscription dans la durée de la présence policière, et un renforcement du partenaire local de sécurité.

Mais au-delà de la réponse purement sécuritaire, il passera aussi par l'approfondissement de la réponse sociale apportée sur le secteur pour permettre à ceux qui souhaitent échapper à l'emprise de l'économie souterraine de trouver une alternative. Cet effort de cohésion sociale, de reconquête républicaine au sens propre du terme, passera par l'approfondissement des actions d'ores et déjà menées en partenariat avec les villes concernées, je pense aux chantiers ANRU, aux actions inscrites au contrat de ville, au dispositif 2ème chance en direction des jeunes sortants de prison, au

partenariat avec l'INA, mais également par la mise en place de nouveaux dispositifs portés par l'État tels que le PRIJ qui vise à mieux mobiliser les outils de la politique de l'emploi en direction des jeunes les plus en difficulté.

Une ambition nouvelle, des moyens au service de cette ambition mais également la nécessité de repenser l'organisation des forces de police pour leur permettre de répondre de la façon la plus efficace aux phénomènes de délinquance constatés dans le département. La sécurité publique est un grand service public et comme tout service public il doit être capable d'adapter son organisation aux enjeux auxquels il est confronté.

C'est pourquoi le Préfet de Police avait souhaité à l'automne dernier entamer une réflexion sur l'organisation des forces de l'ordre dans le département selon deux principes :

- un préalable, et je sais que des questions perdurent, je voudrais donc le rappeler avec force : le maintien du réseau de proximité de la DTSP 94 et donc l'absence de fermeture de commissariat. Ce réseau est dense dans le Val de Marne mais il est aujourd'hui conforme à la réalité des enjeux en matière de sécurité. Comme l'a à de nombreuses reprises dit et écrit le Préfet de Police, aucun commissariat ne fermera demain ses portes dans le département ;
- un objectif, le renforcement des effectifs présents sur la voie

publique. Dans ce cadre, un certain nombre de chantiers sont actuellement engagés, je pense notamment à la simplification des organigrammes des commissariats pour les regrouper autour de leurs deux fonctions principales, la voie publique et le travail judiciaire.

D'autres réflexions sur l'organisation des forces de police, elles ont été engagées, elles ont suscité beaucoup d'interrogations dont celles de **Mme Hélène de CORMAMOND, M. Christian METAIRIE et M. Pascal SAVOLDELLI** auxquelles je souhaite répondre ici. Ces réflexions n'ont pas encore trouvé leur conclusion finale mais je tiens à vous assurer qu'elles sont toutes guidées par le même objectif : permettre à plus de fonctionnaires d'être présents sur la voie publique aux moments où nos concitoyens en ont le plus besoin.

Certains de ces chantiers ont d'ores et déjà abouti, ils concernent la mutualisation lors des permanences de week-end des missions d'OPJ. Le dispositif est actuellement expérimenté sur deux groupes de CSP : Nogent/Fontenay/Vincennes d'une part et Maison-Alfort/Charenton/Alfortville d'autre part. S'il est trop tôt pour en tirer un réel bilan, aucun dysfonctionnement n'a été signalé. Cette réforme, qui touche essentiellement le « back office », permet de rééquilibrer la charge de travail entre les CSP sans conséquences perceptibles pour nos concitoyens. Mais elle permet d'économiser un nombre significatif d'heures de récupération, autorisant ainsi plus de présence sur le terrain lorsque le besoin s'en fait le plus sentir : ainsi, les mutualisations actuellement expérimentées ont permis de

passer de 14 enquêteurs mobilisés le week-end à 10, les rendant ainsi davantage disponibles sur le reste de la semaine.

Je saisis l'occasion qui m'est donnée d'évoquer les questions de structures pour répondre par avance à la question de **M. Daniel GUERIN** sur le rattachement des services de police de Villeneuve-le-Roi et d'Ablon-sur-Seine à la circonscription de Choisy-le-Roi. Les avantages de ce rattachement ont déjà été identifiés en 2014 par une mission de l'IGPN, diligentée à la demande des maires des 2 communes. Ils sont de deux ordres : une logique territoriale au vu de la coupure de la Seine et une logique opérationnelle permettant de prendre en compte des bassins de délinquance homogènes.

Cette possibilité a donc logiquement alimenté la réflexion en cours. Toutefois, l'importance de ce transfert n'est pas neutre sur l'activité : 24 000 habitants, soit 40 % de population en plus pour Choisy-le-Roi. Elle suppose donc l'affectation de moyens humains supplémentaires et des travaux à Choisy.

Sur cette base, le préfet de police et moi avons demandé en juin dernier à la DTSP des propositions concrètes visant à permettre d'envisager un transfert en 2019 après consultation des instances paritaires une fois qu'elles auront été renouvelées.

L'année 2018 est marquée par une mobilisation particulièrement forte en matière de sécurité publique. Le déploiement de la PSQ

exige des services de police une remise en cause à la fois des modes de travail et des habitudes. Par l'ampleur du travail engagé et des moyens associés, l'État est au rendez-vous de cette ambition. Je voudrais néanmoins insister sur la nécessité que cet effort soit partagé.

Comme je le disais rapidement au sujet du QRR de Champigny/Villiers, on ne peut aujourd'hui envisager que l'État puisse agir seul en matière de sécurité publique comme il n'agit d'ailleurs seul sur aucune autre des politiques publiques qu'il mène. De notre capacité à construire un réel continuum de sécurité associant non seulement les acteurs privés (bailleurs, transporteurs, commerçants) mais également les collectivités locales au premier rang desquelles les mairies dépendra le succès de la mise en place de la PSQ.

De plus en plus de communes sont au rendez-vous, j'inaugurais la semaine dernière en compagnie des maires d'Ablon et de Villeneuve le Roi un poste de police municipal qui est un outil remarquable. Je sais, Mme le Maire, le prix qu'a récemment payé la police municipale de Limeil pour le volontarisme dont vous faites preuve sur ces questions. Là où les collectivités n'ont pas souhaité entrer dans cette dynamique, je souhaite rappeler que les services de l'État sont à leur disposition pour étudier, notamment, les modalités de développement des outils de vidéo-protection qui permettent, c'est un fait, d'une part de dissuader les délinquants et d'autre part

d'identifier et de sanctionner les auteurs de troubles.

Au-delà du nécessaire engagement des communes, la sécurité doit être la préoccupation de tous, de l'ensemble des citoyens. C'est pourquoi je souhaite que la réserve citoyenne, pour lesquelles 25 dossiers ont d'ores et déjà été acceptés dans notre département, continuent à se développer dans les années à venir.

Assurer la sécurité de nos concitoyens au quotidien ne saurait se réduire aux seules questions policières et le besoin de protection qu'ils expriment s'étend à l'ensemble des champs de la vie sociale. Je voudrais rapidement aborder 2 questions qui ont mobilisé et mobilisent cette année encore les services de l'État.

2. Lutte contre la fraude

La lutte contre la fraude, d'abord, qui est à mon sens un point essentiel de notre action en la matière, trop souvent méconnu, et qui permet de garantir le jeu équitable de la concurrence entre les acteurs économiques et notamment de soutenir les artisans et les entrepreneurs qui jouent le jeu, respectent les règles face à des acteurs moins scrupuleux qui se livrent à une concurrence déloyale et de protéger les plus fragiles de nos concitoyens, salariés non déclarés et donc non assurés, étrangers sans titre employés sans pouvoir faire valoir leurs droits.

L'action de l'État en la matière est résolue. Elle s'appuie notamment

sur le CODAF qui permet d'articuler les stratégies de contrôle de l'ensemble des services publics concernés sous la double autorité du Préfet et de la Procureure de la République. Pour la seule année 2017 cette instance a permis de recouvrer 5,3 millions d'euros au bénéfice des administrations publiques et de sécurité sociale et de coordonner la réalisation de 180 opérations de contrôle permettant de prononcer 54 sanctions administrative.

Pour édifiants que soient ces chiffres, ils sont loin d'épuiser le sujet. On estime ainsi à environ 80 millions d'euros le préjudice pour les administrations publiques et de sécurité sociale de la fraude sous toutes ses formes. C'est pourquoi notre action se poursuit en ciblant les secteurs les plus sensibles et notamment le BTP et les chantiers liés aux travaux du Grand Paris, les entreprises du secteur du transport, taxis, VTC et ambulances, ainsi que les marchands de sommeil.

La lutte contre la fraude dans le département, c'est aussi, bien sûr, au vu de l'importance de la présence du Marché International de Rungis, l'ensemble des actions menées dans le cadre du contrôle sanitaire pour la protection des consommateurs. Je vous propose à ce sujet de voir directement les services de la Direction Départementale de la Protection des Populations (DDPP) exercer leur métier au quotidien.

// vidéo sur le contrôle de la DDPP à Rungis//

3. Sécurité civile

Dernier aspect de la mission de protection des populations sur lequel je voudrais exposer devant vous, celui de la sécurité civile et de la préparation de la réponse aux risques majeurs. Si notre département est relativement peu touché par les risques technologiques, les risques naturels et notamment les inondations de la Seine et de la Marne sont une réalité et l'actualité des années 2016 et 2018 a montré la réalité concrète de la fragilité de notre territoire.

L'action de l'État s'inscrit dans une triple optique :

- **la préparation de la crise** notamment en lien avec les collectivités pour les accompagner dans leur rôle de premier acteur de la protection de leur population. La relance des travaux des plans communaux de sauvegarde depuis 2016 permet aujourd'hui de disposer pour 21 des 26 communes soumises à l'obligation d'en élaborer un d'un PCS opérationnel. J'encourage l'ensemble des communes à se lancer dans l'élaboration de ce document qui leur permettra d'assurer la protection de leurs habitants.

Au-delà de la planification, nous sommes pleinement mobilisés pour accompagner et former les communes qui le souhaiteraient à la mise en œuvre de ces plans et à la préparation de leur population. Je tiens à ce titre à souligner l'implication aux côtés des services de l'État de ceux du conseil départemental dans l'animation d'ateliers en direction des élus et des cadres communaux pour diffuser le plus

largement possible la culture et les réflexes de sécurité civile.

Un des enjeux auxquels nous sommes maintenant confronté est de dépasser le cercle étroit des professionnels pour étendre cette acculturation à l'ensemble de nos concitoyens et en faire des acteurs à part entière de leur propre sécurité. L'État a ainsi lancé en 2017 le programme des « *Cadets de la sécurité civile* » en direction des élèves de 4 collèges du département. Cette formation aux enjeux de la sécurité civile, aux gestes qui sauvent et, plus globalement, à l'engagement sera dès la rentrée 2018 étendue à 8 établissements scolaires du département ;

- **la gestion opérationnelle de la crise** qui a fortement marqué depuis le début de l'année les services de l'État mobilisés dans l'accompagnement des personnes sinistrées par les inondations de la Seine et de la Marne. Je voudrais à ce titre saisir cette occasion pour saluer la mobilisation de l'ensemble des services sous mon autorité pour l'intensité et la durée des efforts consentis pour accompagner, sécuriser et apporter leur soutien aux populations des communes touchées, notamment celle de Villeneuve-Saint-Georges ;

- **la résilience et la prévention des risques** une fois la crise passée. C'est un chantier majeur pour un territoire comme celui du Val de Marne qui doit concilier dynamisme démographique, besoin d'aménagement et risque naturel.

Je voudrais ici souligner l'engagement de l'État dans ce domaine que ce soit au niveau régional par l'élaboration avec les aménageurs et les promoteurs immobiliers d'une charte régionale pour des quartiers résilients permettant d'identifier les bonnes pratiques permettant de vivre et de construire en zone inondable, ou au niveau local dans l'accompagnement des grands projets autour de ces enjeux comme c'est notamment le cas dans le secteur des Ardoines.

Parce que la résilience ne peut se concevoir que sur la base d'informations à jour et pertinentes, je souhaite que les années à venir nous permettent de revoir les plans de prévention des risques naturels dus aux mouvements de terrain consécutifs aux retraits et gonflements des sols argileux ou à la présence d'anciennes carrières. J'approuverai dans les prochains mois le plan de prévention du risque « argile » qui concernera 33 communes. Mes services rencontrent par ailleurs depuis plusieurs mois les différentes communes concernées par les risques liés aux anciennes carrières. Ces rencontres conduiront progressivement au porter-à-connaissance formel des 22 communes concernées et je prendrai ensuite des plans de prévention des risques là où ils seront nécessaires.

Parfois il est néanmoins trop tard pour prévenir et là aussi l'État s'investit dans les projets permettant de mettre fin aux situations les plus dangereuses ou de réparer certaines erreurs d'aménagement comme c'est aujourd'hui le cas à Villeneuve Saint Georges où nous

accompagnons la commune dans son projet de renaturation des berges de l'Yerres, qui suppose des moyens financiers considérables, à hauteur de 60 M€, dont l'agence de l'eau assure une part substantielle au nom de l'État, aux côtés du Conseil Départemental et de la commune.

I. Un État qui agit pour les plus fragiles

Permettez-moi à présent d'élargir mon propos sur le rôle protecteur de l'État au-delà des seules questions de sécurité, en évoquant à présent l'action de l'État auprès des publics les plus fragiles. Je concentrerai ma présentation sur 5 grands domaines d'intervention de l'État, particulièrement d'actualité dans notre département : l'intégration des migrants, l'hébergement d'urgence, la cohésion des territoires, l'éducation et l'aide au retour vers l'emploi.

1. L'intégration des populations migrantes

L'augmentation des flux migratoires s'est poursuivie en 2017. A titre d'exemple, ce sont ainsi 4 159 demandes d'asile qui ont été reçues en 2017, contre 3 300 en 2016. Sur les 8 premiers mois de l'année 2018, cette tendance ne faiblit pas : les services de la préfecture et l'OFII ont ainsi accueilli près de 50 % de demandeurs d'asile en plus, soit plus de 4 000 contre environ 2 700 sur les 8 premiers mois de 2017. L'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés continue donc de mobiliser l'ensemble des services, avec plus de 1 400 personnes hébergées chaque jour en moyenne. Je veux d'ailleurs saluer ici les communes qui, fidèles à la tradition républicaine, ont su

faire preuve de solidarité pour faciliter cet accueil.

Mais l'intégration ne se limite pas à la seule question de l'hébergement. Dans le cadre du contrat d'intégration républicaine, les nouveaux arrivants doivent suivre des formations civiques et linguistiques. Ces formations sont obligatoires à l'arrivée en France après l'obtention d'un titre de séjour. Surtout elles sont indispensables pour favoriser l'arrivée en France et l'intégration dans la société.

C'est bien dans ce but que la loi « Asile et immigration » prévoit un renforcement des heures de formation dans le cadre de ce contrat pour permettre l'acquisition du français, y compris pour les immigrés qui ne savent ni lire ni écrire.

Pour mieux illustrer l'intérêt de l'action de l'État dans ce domaine, je vous propose d'écouter directement la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) en charge du pilotage des subventions des crédits départementaux permettant de favoriser l'intégration et notamment les formations « français langue étrangère » et les premiers bénéficiaires de cette action :

// vidéo FLE – DDCS et association ASPIR//

2. L'hébergement d'urgence

Mais ce ne sont pas seulement les migrants que l'État veille à

accueillir dignement : il s'engage au-delà en faveur de l'hébergement des plus démunis. Ce sont ainsi 1 900 places qui sont disponibles en structure d'hébergement d'urgence ou d'insertion, et 5 480 personnes démunies hébergées quotidiennement en moyenne dans le département.

Face à ce qui constitue malheureusement une demande en augmentation, l'État se mobilise pour répondre aux situations de crise. Nous avons réussi à ouvrir 320 places au plus fort de l'hiver 2017-2018. Grâce à cet effort, une place a pu être proposée à toutes les demandes de mises à l'abri dans le Val-de-Marne.

Mais agir durablement en faveur des personnes privées de domicile nécessite, au-delà de la gestion de crises, le développement de solutions plus pérennes que les nuitées hôtelières. Ainsi, dans le cadre du plan quinquennal « Le logement d'abord », les ouvertures de maisons-relais vont se poursuivre dans le département, pour dépasser la capacité actuelle de 270 places. Ces nouvelles places permettront à des personnes désocialisées, qui ne seraient pas en capacité d'occuper seul un logement, de bénéficier d'une habitation pérenne, dans un cadre alliant convivialité et autonomie. Pour que cet exercice de rééquilibrage soit un succès, j'appelle l'ensemble des communes du territoire à soutenir ces projets et cet effort de solidarité.

3. Cohésion des territoires

Aider les plus fragiles, ce n'est pas seulement aider les populations

en déshérence, c'est aussi, à une échelle plus large, soutenir les quartiers en difficulté pour agir en faveur de la cohésion des territoires.

L'État, vous le savez, n'a pas souhaité se lancer dans un nouveau plan banlieue qui aurait été imposé d'en haut et aurait produit des résultats incertains. Car la politique de la ville, peut-être plus que toute autre politique publique, nécessite une approche partenariale et l'engagement de tous, pour sans cesse améliorer l'efficacité des projets mis en œuvre.

Après une période d'échanges en début d'année avec les acteurs de terrain, 2018 verra ainsi la déclinaison du plan de mobilisation pour les habitants des quartiers dont une partie des mesures commence déjà à être mise en œuvre. Ce plan renforcera l'équité territoriale en agissant sur l'ensemble des leviers : sécurité, rénovation urbaine, emploi, éducation, culture, soutien à la vie associative... Ce sont près de 2,5 Mds d'euros supplémentaires qui seront dépensés en faveur des QPV français.

La mise en œuvre du Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ) dans 7 quartiers du Val-de-Marne sera prioritaire. Quel est son principe ? Répondre à un double constat : des jeunes isolés, hors de tout dispositif d'insertion, alors qu'en parallèle des dispositifs demeurent disponibles. Le PRIJ permettra d'aller à la rencontre de ces jeunes pour leur proposer une solution individualisée, hors des systèmes clés-en-main. Dès ce mois-ci, les premiers jeunes

concernés par le dispositif verront leur suivi débiter.

Ce sont par ailleurs 5,5 millions d'euros qui ont été déployés en 2018 dans le département, permettant le financement de 631 projets au titre de la politique de la ville.

Surtout, tout a été fait pour que les programmes de renouvellement urbain démarrent : l'ANRU s'est vue doter de moyens à la hauteur des attentes, avec un doublement de son budget, qui est passé de 5 milliards d'euros à 10 milliards, et une simplification des procédures. Dans le Val-de-Marne, ce sont ainsi 10 projets d'intérêt national (PRIN) et 5 projets d'intérêt régional (PRIR) qui sont concernés, avec pour objectif une signature de toutes les conventions opérationnelles fin 2019. Les premières opérations immobilières vont prochainement débiter, notamment à Orly.

4. Egalité femmes-hommes et éducation

Permettre à chacun de disposer des mêmes chances c'est aussi favoriser l'égalité entre femmes et hommes. Dans le cadre du Tour de France de l'égalité, l'État a souhaité donner librement la parole aux Français et Françaises, pour savoir ce qu'ils attendaient des pouvoirs publics : dans le Val-de-Marne, ce sont ainsi 17 ateliers thématiques qui ont été réalisés.

Agir pour la cohésion de la société, refuser le poids injuste de l'héritage qui assignerait à chacun une place prédéfinie dès sa

naissance en fonction de son milieu, cela veut avant tout dire agir pour la réussite de la jeunesse.

C'est une priorité de l'État, et des efforts conséquents ont été développés pour lutter contre les inégalités scolaires.

Je souhaite détailler ici les moyens humains engagés, **en réponse aux questions de Mme Hélène de CORMORAND, M. Christian METAIRIE et M. Pascal SALVODELLI**. 176 nouveaux emplois ont été créés dans le 1^{er} degré, pour une augmentation de seulement 57 élèves. Le niveau « maternelle » compte quant à lui 130 élèves de moins que l'an dernier, mais les moyens supplémentaires n'en ont pas moins été affectés dès que nécessaire au regard des taux d'encadrement définis nationalement.

Au-delà des moyens engagés, l'école change aussi de l'intérieur, avec une ligne directrice : apporter un accompagnement individualisé à chacun, pour offrir les mêmes chances à tous.

Cet accompagnement individualisé, il passe tout d'abord par le suivi de l'affectation des élèves : depuis le mois de juin, 2 200 nouveaux élèves ont été affectés dans les collèges du département. En liaison avec le dispositif SOS Rentrée, un effort particulier a été réalisé sur la première quinzaine de septembre pour les 550 collégiens qui venaient soit d'arriver sur notre département, soit avaient refusé leur première affectation.

Il passe aussi par la mise en place du dispositif « Devoirs faits » qui permet à 100 % des collégiens val-de-marnais de pouvoir repartir de leur collège en ayant terminé leurs devoirs, et surtout en ayant bénéficié d'une assistance.

Offrir à chacun les mêmes chances, c'est aussi permettre à tous les jeunes de découvrir un métier, même sans réseau professionnel. C'est pourquoi l'État s'est engagé à proposer 30 000 stages aux élèves de 3ème en REP+, dont 15 000 provenant du secteur public. Les services de l'État prendront naturellement toute leur part dans cette mobilisation : ce sont ainsi 431 stages qui seront proposés dans le Val-de-Marne.

C'est, avec la mise en place de Parcoursup, améliorer l'orientation vers l'enseignement supérieur en supprimant le recours au tirage au sort.

Le bilan de ce dispositif n'est pas encore pleinement établi, puisqu'il s'est achevé tout récemment, le 21 septembre, et que 100 000 places vacantes étaient encore disponibles avant cette date.

Mais on peut déjà constater que 600 000 candidats ont pu trouver leur place pour la rentrée 2018 pour la France entière.

Parcoursup a de plus permis une mixité sans précédent : pour la première fois, un pourcentage minimal de boursiers a été mis en place dans l'ensemble des formations, y compris les plus sélectives. Toutes les formations ont été ouvertes aux candidats provenant

d'une autre académie. Ainsi, 43 % des candidats de l'académie de Créteil ont reçu une proposition à Paris, contre 26 % seulement l'an dernier. [cf CM 12 septembre]

Enfin, parce que la réussite scolaire se forge dès le plus jeune âge, l'État a aussi lancé le dispositif « 100 % de réussite ». En 2018 il montera en puissance et permettra à 104 classes de CP ou CE1 de bénéficier d'un dédoublement des classes et donc d'un véritable accompagnement personnalisé.

Les effets positifs de cette réforme se sont faits immédiatement ressentir, jugez-en plutôt :

// vidéo « 100 % de réussite »//

5. Emploi

Je souhaite conclure ce tour d'horizon des actions menées par l'État en faveur des plus fragiles en évoquant à présent la question du public éloigné de l'emploi. Les signes de la reprise économique sont là, mais la crise a laissé des traces durables, et il faut agir pour que la reprise bénéficie à tous.

Dans ce but, l'État a financé en 2017 34 structures d'insertion par l'activité économique (IAE), permettant à environ 2 000 salariés de bénéficier d'un parcours d'insertion. En 2018, 7 nouvelles structures d'insertion ont été conventionnées grâce à un financement de 6,9 millions d'euros.

Au-delà, l'État développe, avec ses partenaires, une stratégie de long terme pour apporter sa pierre au dynamisme du Val-de-Marne.

C'est ainsi 15 Mds €, effort sans précédent, qui seront déployés au niveau national de 2018 à 2022, dans le cadre du Plan d'investissement dans les compétences (PIC). Ce plan s'adresse en priorité aux publics les plus fragiles sur le marché du travail : l'objectif est ainsi de former 1 million de jeunes peu qualifiés, et 1 million de demandeurs d'emploi faiblement qualifiés. Il sera décliné dans chaque région, pour proposer des formations innovantes et adaptées au public sur les métiers en tension.

Les bassins d'emploi formation vont à cet égard jouer un rôle-clé, en permettant d'identifier les besoins en compétence, en formation pour mettre en adéquation l'offre et la demande. Je me réjouis du déploiement de celui de Grand Orly Seine Bièvre comme pilote et prévoit prochainement le lancement des deux autres bassins du département.

III. Un État qui agit pour le développement du territoire

En parlant de l'action de l'État dans le domaine de l'emploi, j'ai commencé à aborder le rôle que pouvait jouer l'État dans l'élaboration d'une stratégie de long terme. Cette capacité de l'État à inscrire son action dans la durée, elle constitue à mes yeux une des plus-values les plus précieuses de son action. C'est pourquoi je vais

à présent aborder un domaine où cette fonction a naturellement vocation à s'exercer : le développement du territoire.

Dans le département, l'État agit à la fois pour réparer les atteintes du passé, pour répondre aux attentes du présent, notamment en matière de logement et pour préparer l'avenir et s'assurer que les grands projets en cours bénéficient bien aux val-de-marnais.

1. Transition énergétique et environnementale et gestion des sites pollués du département.

Le Val-de-Marne reste marqué par son histoire industrielle, qui a contribué à sa prospérité mais nécessite aujourd'hui un suivi attentif des conséquences de ce passé sur l'environnement, la santé publique et les projets d'aménagement.

L'évacuation, sur avis de l'ARS, des 651 élèves du collège Saint-Exupéry de Vincennes suite à la découverte de solvants chlorés est venue rappeler l'importance cruciale de ce suivi. Je veux d'ailleurs sur ce dossier saluer la parfaite coopération entre tous les intervenants, et notamment entre les services de l'État et ceux du Conseil départemental, qui ont permis aux collégiens de rentrer dans de bonnes conditions dans leur collège provisoire il y a quelques semaines.

Sur ce sujet, la connaissance est un préalable indispensable à l'action. Le travail de l'État en la matière, c'est donc d'abord de référencer les sites et sols pollués.

Afin de répondre à l'interrogation de Mme Hélène de CORMARMOND et de M. Christian METAIRIE, permettez-moi de détailler les dispositifs existants. Au sein du Val-de-Marne, plus de 3 600 anciennes activités industrielles sont recensées dans la base BASIAS. Ce recensement ne prétend pas à une exhaustivité qui serait illusoire, car elle nécessiterait de remonter jusqu'aux débuts de la Révolution industrielle. Par ailleurs, plus de 100 sites identifiés comme pollués ou potentiellement pollués, et pour lesquels les services de l'État assurent un suivi, sont recensés dans la base BASOL. Enfin, la liste des sites sans activité mais pour lesquels une pollution est connue et bien documentée sera établie d'ici fin 2018 dans ce qu'on appelle les secteurs d'information sur les sols (SIS). Ils seront rendus publics et annexés aux documents d'urbanisme. 132 sites sont d'ores et déjà identifiés mais la liste complète se basera sur les informations connues par l'État, mais aussi sur la consultation qui sera réalisée auprès des maires, présidents d'EPT et propriétaires des terrains concernés.

Au-delà, les services de l'État et l'ADEME assurent également la gestion des sites orphelins les plus sensibles, tout en veillant au respect du principe pollueur/payeur. Ce sont ainsi 6 M€ qui ont été engagés en 2017 pour la mise en sécurité des sites d'Ivry et de Cachan. Chaque situation est différente et fait l'objet d'un suivi adapté et d'échanges entre les services de l'État, les aménageurs et le conseil départemental. Je ne vais donc pas rentrer ici dans le détail de chaque dossier, mais je voudrais néanmoins rappeler qu'une

expertise judiciaire est en cours sur le collège ASSIA-DJEBAR, sur lequel M. METAIRIE et Mme CORMARMOND m'ont questionné. Cette expertise fait suite au non-respect des prescriptions du permis de construire, prescriptions émises à la suite de l'avis du préfet.

Notre action environnementale est loin de se limiter aux seules questions de dépollution. La transition énergétique et écologique nécessite en effet une profonde modification de notre société, qui ne pourra se faire sans l'implication de tous. Les défis dans notre département sont nombreux : améliorer la qualité de l'air, favoriser les énergies renouvelables, réduire la consommation d'énergie notamment grâce à l'isolation, favoriser la résilience du réseau électrique.

Face à ces défis, nous sommes conscients de l'urgence à agir. La transition énergétique et écologique ne pourra réussir que par l'action des territoires, au plus près des citoyens : les collectivités jouent donc un rôle-clé pour répondre à ces enjeux. L'État, pour sa part, se mobilise pour être le moteur de l'action de tous sur ce domaine. Par quels moyens ? Permettez-moi ici, **en réponse à la question de M. Christian METAIRIE**, d'évoquer les multiples facettes du soutien financier apporté par l'État, au-delà de l'accompagnement technique proposé par l'ADEME.

L'affectation aux collectivités d'une fraction de la contribution climat-énergie (CCE), évoquée par M. METAIRIE, a été étudiée lors des débats relatifs au PLF 2018. Cette solution ne peut pas être retenue

car elle serait contraire au principe d'universalité budgétaire. Mais l'État apporte bien d'autres contributions. On peut notamment citer le fonds chaleur, le programme Ecocités ou les subventions pour les territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), qui ont bénéficié à 5 collectivités de notre département pour 4 M€.

Le plan de rénovation énergétique des bâtiments apportera 14 Mds d'euros de soutien public sous formes d'investissements et de primes sur le quinquennat, permettant de réduire la consommation énergétique du parc immobilier de 15 % en 2023 et d'éradiquer 1,5 M de « passoires thermiques ». Sur le plan de la qualité de l'air, pour ne citer qu'un exemple, le projet « Villes responsables en 5 ans », qui soutient, M. le Président, l'action de votre Conseil en matière de qualité de l'air a bénéficié d'un soutien de l'État à hauteur d'un million d'euros.

Je voudrais souligner également ici, **en réponse à la question de M. Pierre GARZON**, l'attachement que porte l'État au développement des mobilités douces et en particulier à la pratique du vélo. Le gouvernement vient en effet de rendre public un plan national qui vise à multiplier par 3 le recours à ce mode de transport d'ici 2024, qui concerne en 2016 2 % des déplacements des val-de-marnais. Plusieurs axes d'action seront mis en œuvre : l'amélioration de la sécurité routière, la lutte contre le vol, le développement d'une culture du vélo, mais aussi l'incitation à l'usage avec un forfait mobilité durable pouvant atteindre 400 €/an. Le développement des aménagements cyclables et la résorption des discontinuités sera

également soutenu avec un effort financier sans précédent : un fonds de 350 M€, avec un premier appel à projet dès 2019. C'est dans ce cadre que les projets que vous évoquez pourront trouver leur place.

Dans les années à venir, nous continuerons à mobiliser l'énergie de chacun pour assurer une réponse à la hauteur de l'enjeu. Je me réjouis à ce propos du succès de la réunion de lancement du réseau départemental de la transition écologique et énergétique en juin de cette année.

2. La politique du logement

Le Val-de-Marne, comme tout département de la petite couronne, connaît un marché du logement tendu. Je citerai deux chiffres pour illustrer cette réalité : il y avait début 2017 87 000 demandeurs de logements sociaux, alors que seuls environ 12 000 ménages ont pu bénéficier sur une année d'une attribution d'un logement social.

Pour répondre à ce défi, l'État soutient une politique forte, s'appuyant sur deux leviers : développer l'offre de logements, suivant un principe d'égalité des territoires, et améliorer le parc existant pour mieux le mobiliser.

Je veux rappeler ici les enjeux : 9 900 logements doivent être construits par an sur les trois EPT du département. Ce développement nécessaire de l'offre immobilière ne peut se faire au détriment de la cohésion des territoires. Aussi, la loi SRU a fixé un objectif clair, connu de tous : 25 % de logements sociaux au sein

d'une commune.

Le projet de loi ELAN devrait encore renforcer cette mixité sociale, grâce à un double mécanisme : dans les QPV, réserver 50 % des attributions de logements sociaux aux demandeurs aux revenus les plus élevés, et à l'inverse, hors QPV, garantir au moins 25 % des attributions des logements sociaux pour les ménages les plus modestes.

Pour répondre à ces objectifs, la mise en route des conférences intercommunales du logement (CIL) sera une aide précieuse et constitue une priorité pour 2018.

Ces objectifs ne seront atteints qu'avec la participation de tous. Je suis naturellement à l'écoute des difficultés rencontrées par les communes et prêt à travailler aux côtés de celles souhaitant rattraper leur retard. Mais je me dois aussi de veiller à l'équité territoriale en faisant pleinement appliquer la loi .

2017 a marqué à cet égard un point d'étape important. Elle a permis de faire le bilan triennal des engagements en matière de construction de logements sociaux pour les années 2014-2016. Après prise en compte des circonstances locales, ce bilan m'a conduit à prendre 7 arrêtés de carence, conduisant à des prélèvements financiers importants, de l'ordre de 10 millions d'euros pour les communes concernées, et au transfert temporaire des droits de préemption et de mobilisation du contingent communal.

Au-delà du cadre fixé par la loi, l'État s'engage pour permettre à tous de vivre dans un logement décent. Il soutient la rénovation de l'habitat privé dégradé grâce aux différentes opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH), dont 2 ont été achevées en 2017 à Alfortville et à Villeneuve-Saint-Georges. En 2018, ce travail se poursuivra sur Maisons-Alfort et Vitry-sur-Seine.

Dans cette action, la lutte contre l'habitat indigne, qui concernerait 4 % des logements privés du Val-de-Marne, constitue une priorité de l'action de l'État. Ce sont ainsi 107 arrêtés préfectoraux d'insalubrité qui ont été émis en 2017. Le pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne a poursuivi sa montée en puissance en 2017, avec pour objectif en 2018 la signature d'un protocole partenarial qui permettra un meilleur suivi local et une lutte renforcée contre les marchands de sommeil, en assurant un lien avec le parquet et les services fiscaux.

La stratégie développée est de mobiliser les acteurs et les communes, d'échanger et les accompagner dans le traitement local de la LHI et le suivi des arrêtés, lutter contre les marchands de sommeil en assurant un lien avec le Parquet et les services fiscaux. Un projet de protocole partenarial du PDLHI pour l'année 2019 est en cours de validation.

3. Construire le Val-de-Marne de demain

L'action de l'État sur le long terme ne se limite bien sûr pas à la question du logement. Elle a vocation à s'appliquer de manière plus

large à l'aménagement global du territoire. Vous ne l'ignorez pas, il s'agit d'un enjeu majeur pour le Val-de-Marne qui accueille plusieurs grands projets structurants.

En termes de transport, l'investissement n'aura jamais été aussi important : l'État aura ainsi engagé plus de 740 M€ sur la période 2015-2018, avec pour priorité claire l'amélioration des transports du quotidien.

Il n'est plus besoin de présenter le projet du Grand Paris Express, dont le calendrier a été confirmé. Nous avons connu une nouvelle étape en février 2018, avec la mise en service du premier tunnelier de la ligne 15 sud.

Mais le GPE est loin d'épuiser les projets en cours en matière de mobilité. Dans le cadre du contrat de plan Etat-Region (CPER) 2015-2020, l'État s'est ainsi engagé à verser 1,8 Mds pour le volet « mobilité multimodale », sur un budget global de 5,3 Mds€.

En réponse à la question de M. Pierre GARZON, je veux souligner l'importance inégalée de l'investissement dans les transports de l'État. Suite à la revoyure du contrat de plan Etat-Region (CPER), le montant de ce contrat a ainsi été porté à 7,6 Mds €, dont 5,3 Mds sur le volet mobilité multimodale, pour lequel l'État s'est engagé à hauteur de 1,8 Mds.

Un grand nombre d'opérations entre en phase de réalisation,

pendant que les études préliminaires se poursuivent pour d'autres. Je vous livre ici quelques exemples d'engagements financiers supplémentaires de l'État à l'occasion de la revoiture de ce contrat, marque de la priorité de ces investissements :

- pour la réalisation du tramway T9 qui reliera la porte de Choisy au centre de ville d'Orly, 128 M€ de crédits supplémentaires ont été actés dans le cadre de la revoiture, pour éviter un retard qui menaçait l'opération ;

- concernant le prolongement du tramway T1, la révision du CPER du 7 février 2017 a apporté la preuve de l'engagement de l'État, qui a fait un effort plus important (92 M€ au lieu de 90 M€). Cet engagement a permis de conclure le plan de financement malgré une baisse de la participation du bloc local, avec une clé dérogatoire sur cette opération. Au vu de l'avancement du projet, un phasage fonctionnel a été mis en place, qui permet d'engager dès à présent la reprise des études de la RATP et le démarrage des travaux sur la partie Est. L'État et la Région ont tous deux réaffirmé dans un protocole leur engagement à réaliser l'ensemble du projet et à inscrire de manière prioritaire le reste à financer dans la prochaine contractualisation.

De nombreux travaux ont également été lancés sur le volet « opérations routières » : le pont de Nogent bien sûr, sur lequel j'aurais l'occasion de revenir, mais aussi la majeure partie des travaux d'aménagement de la RN6 à Villeneuve-Saint-Georges, les poursuites des travaux de la RN19 à Boissy-Saint-Léger dont la

déviations devrait être mise en service fin 2019. Au total, sur ce pan « opérations routières » du volet mobilité multimodale du CPER, ce sont 59,5M€ qui ont été engagés dans le Val-de-Marne fin 2017.

Permettez-moi à présent de détailler l'avancée de certains grands projets du département inscrits au CPER, sur lesquels j'ai été interrogés.

En réponse tout d'abord à M. Paul BAZIN, la première phase des travaux emblématiques du pont de Nogent a beaucoup avancé cet été, avec une mise en service de la nouvelle bretelle de sortie fin juin 2018, et une mise en service de la nouvelle bretelle d'entrée programmée pour la fin du mois de septembre. Cette phase s'achèvera en 2019, avec une mise en service de la bretelle assurant la liaison directe Nord/est en décembre 2018, et des travaux de parachèvement sur l'A4 en 2019. Quant à la seconde phase des travaux, qui comporte notamment la passerelle sur la Marne, l'appel d'offres est en cours de rédaction et sera lancé avant la fin de l'année 2018.

Et pour illustrer de manière concrète l'action de l'État dans la réalisation de ces travaux, je vous propose d'écouter M. Moriceau, directeur adjoint de l'unité départementale de la DRIEA :

// vidéo pont de Nogent //

En réponse ensuite aux différentes questions de M. Pierre

GARZON sur l'avancement des projets inscrits au CPER, je vais en premier lieu aborder le projet de transport en site propre « Altival », la phase nord du projet est à un stade avancé, l'enjeu étant à présent de stabiliser le dossier technique pour finaliser le dossier d'enquête publique et le faire approuver par le CA d'IDF-Mobilités. Les études d'opportunité ont été relancées pour la phase 2. Si le prolongement de la RD10 relève sans aucun doute possible de la compétence de la collectivité départementale, une évaluation des conditions d'un possible soutien de l'État dans le cadre des futurs projets partenariaux d'aménagement prévus par la loi ELAN pourrait être envisagée.

Par ailleurs, en ce qui concerne l'interconnexion au sein du pôle Bry-Villiers-Champigny entre les deux gares, le rapport du commissaire enquêteur vient d'être reçu, ce qui va permettre de pouvoir poursuivre le processus administratif. En termes de financement, je veux souligner que les études d'avant-projet, qui seront finalisées pour la fin de l'année 2018, ont été financées uniquement par l'État et ses opérateurs à hauteur de 13 M€. Le préfet de région Ile-de-France réunira l'ensemble des collectivités concernés cet automne pour engager les discussions sur les capacités de financement afin de poursuivre ces études sur la base d'un coût stabilisé.

Ces grands projets de transport vont permettre de libérer et d'amplifier le potentiel de nombreux territoires du Val-de-Marne. Pour accompagner leur développement, l'État a proposé aux communes et aux acteurs publics de s'engager dans un partenariat pour

permettre la mise en œuvre opérationnelle de ces grands projets d'aménagement. Ce sont ainsi pas moins de 5 contrats d'intérêt national (CIN), le dernier en date étant celui de l'ex-VDO, conclu le 3 mai 2018.

En réponse à M. Hervé GICQUEL, je veux souligner que l'aménagement du secteur Bercy à Charenton fait l'objet d'une attention particulière de l'État, marquée par la conclusion du CIN et par l'engagement réussi du site dans l'appel à projets Inventons la Métropole. Le développement du réseau des infrastructures de transport en commun, quant à lui, relève en premier lieu de la compétence de l'autorité organisatrice IDF-Mobilités, qui doit se saisir en premier lieu de l'enjeu de la desserte de ce secteur situé sur deux territoires de la Métropole du Grand Paris.

Ces travaux, d'une ampleur exceptionnelle, entraînent nécessairement des défis à relever. Mais si ces projets peuvent être une source de nuisance pour les habitants vivant à proximité, ils représentent aussi un gisement d'opportunités pour tous les Val-de-marnais.

Ils vont permettre d'améliorer la qualité de vie des habitants, grâce à la création de nouveaux logements, dans un département dont nous avons vu à quel point la demande était forte. Pour ne citer qu'un seul exemple, le CIN des Ardoines à lui seul prévoit la construction de 9 000 logements.

L'État veille aussi à ce que le Grand Paris Express soit une opportunité économique pour tous. Il facilite notamment l'accès des PME au marché de la SGP et l'accès des habitants du Val-de-Marne aux emplois. Ce suivi porte d'ores et déjà ses fruits : au 31 mars 2018, 122 entreprises du département dont 92 PME avaient travaillé sur un chantier du GPE – le plus grand nombre au sein du département.

Plus largement, l'État soutient l'activité économique du département, dans le respect bien sûr des compétences de chacun. Il accorde une attention particulière au soutien des TPE-PME en difficulté ou nécessitant un accompagnement RH. Et pour mieux comprendre la spécificité de l'action de l'État en ce domaine, je vous propose d'écouter directement l'opinion du dirigeant de l'entreprise « Colibri » sur l'action de la DIRECTE

// vidéo Colibri sur action de la DIRECTE //

IV. Un Etat qui poursuit sa transformation au service de ses usagers.

Mais l'État ne travaille pas seulement à accompagner l'avenir du territoire. Il se transforme lui-même, profondément, pour répondre aux nouvelles attentes et pour améliorer l'efficacité et la qualité du service rendu aux usagers.

1. Mise en place du CERT

Vous avez peut-être pu expérimenter vous-même la mise en œuvre du plan « Préfecture Nouvelle Génération ». Depuis février 2017, il a permis de simplifier le dispositif de remises de titres : 102 dispositifs de recueil dans 37 communes sont maintenant installés dans les communes du département, permettant aux citoyens d'accomplir leurs démarches à proximité. Je veux remercier ici les mairies, avec qui mes services ont travaillé en étroite collaboration, pour la mise en œuvre réussie de ce dispositif.

Une étape supplémentaire a été franchie en novembre 2017 avec la dématérialisation des démarches relatives aux permis et aux cartes d'immatriculation, faisant gagner aux usagers un temps précieux. Pour autant, l'accessibilité aux services a été maintenue avec la création de 5 points d'accès aux numériques où les usagers peuvent bénéficier d'une assistance.

2. Accueil des étrangers

En réponse aux questions de Mme Fatiha AGGOUNE, Mme Hélène de CORMARMOND et M. Christian METAIRIE, sachez que je suis parfaitement conscient des difficultés que peuvent rencontrer certains de nos usagers pour accéder à la préfecture en ce qui concerne les services de l'immigration. Je rappelle que nos services accueillent 500 000 personnes par an. Ainsi, sur les seuls 8 premiers mois de l'année 2018, 4 000 demandes d'asile ont été enregistrées, en hausse de 50 %. Près de 24 000 titres ont été délivrés et près de 4 100 personnes ont été reçues pour déposer une demande de naturalisation.

Dans ce contexte, pour limiter les déplacements inutiles des usagers, mes services ont mis en place plusieurs mesures. Un module de prise de rendez-vous en ligne a été activé, avec une ouverture des nouveaux créneaux sur une journée aléatoire de la semaine pour permettre à chacun d'être disponible au moment de la mise en ligne. Ce sont ainsi 135 plages de rendez-vous qui sont disponibles pour les demandes de naturalisation, 58 pour l'admission exceptionnelle au séjour (AES) et 90 pour la remise de titres étudiants. Une procédure proactive a aussi été mise en œuvre sur le site de Créteil pour le renouvellement des titres, qui concerne 3/4 des demandes. Elle permet à l'utilisateur de pouvoir disposer automatiquement d'un rendez-vous avant l'échéance de son titre, sans aucune démarche de sa part.

Tout en tenant nécessairement compte des capacités limitées d'accueil et d'instruction, nous poursuivrons en 2018 ce processus d'amélioration continue. Par exemple, depuis le début de l'année, les personnes devant déposer des pièces complémentaires pour leur demande de naturalisation peuvent le faire par voie postale, leur évitant un deuxième déplacement à la préfecture et libérant des rendez-vous. De plus, un nouveau système de prise de rendez-vous et de gestion de l'attente en préfecture sera mis en place très prochainement, en souhaitant qu'il réponde davantage aux besoins des administrés.

3. DDFiP

Ce ne sont pas seulement les services de la préfecture qui se modernisent. Le Val-de-Marne a ainsi été en pointe sur l'accueil personnalisé sur rendez-vous des particuliers au sein des Services des impôts des particuliers (SIP). Fort de son succès, ce dispositif sera opérationnel fin 2018 sur l'ensemble des sites du département, avec intégration des 4 derniers sites qui ne le mettaient pas en œuvre.

4. Action publique 2022

Face à l'interrogation de M. Pascal SALVODELLI, Mme Hélène de COMARMOND et M. Christian METAIRIE sur la fusion éventuelle des missions locales avec Pôle Emploi, le plan de transformation « Action publique 2022 » présenté par la ministre du Travail en juillet 2018 retient bien comme axe de travail une meilleure coordination des différents acteurs du service public de l'emploi. Mais je tiens à rappeler que la fusion des structures des missions locales au sein de Pôle emploi est à ce stade envisagée uniquement comme une expérimentation, au sein des seules collectivités locales volontaires, sans qu'il ne soit question pour l'instant de généraliser ce modèle.

Je veux aussi souligner le renforcement du soutien de l'État auprès des missions locales. En effet, si les entrées en emploi d'avenir ont pris fin en 2017, 2018 a vu le déploiement de la garantie jeunes dans toutes les missions locales, avec un engagement de l'État à hauteur de 2 M€ pour ce dispositif, quand il n'était que de 122 000 € en 2017 (300 000 € en 2016) pour les emplois d'avenir. Les subventions générales ont également augmenté de plus de 10 % en 2018, pour

un total de 3,3M€.

Toutes ces transformations, elles doivent à mon sens se faire selon un double objectif. Améliorer la qualité du service rendu, en profitant pour ce faire des opportunités offertes par le numérique, bien sûr. Mais aussi veiller à l'accessibilité des services publics pour tous, y compris les plus fragiles et les moins autonomes, en n'oubliant pas la persistance de la fracture numérique. Nos travaux communs sur l'élaboration d'un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Monsieur le Président, permettront de dessiner des pistes d'amélioration pour l'avenir.

Conclusion

Je souhaiterais conclure cette intervention en disant ma reconnaissance envers l'ensemble des femmes et des hommes qui, au quotidien, mettent en œuvre l'action de l'État. C'est à eux que j'ai voulu rendre hommage en montrant de manière concrète leur rôle, au fil des vidéos qui vous ont été présentées. Leur action contribue chaque jour à apporter une cohérence et un équilibre à la grande transformation que connaît ce département si dynamique qu'est le Val-de-Marne.

Je vous remercie pour votre attention.